

**Confirmation du notaire/de la banque
lors de l'achat d'un logement au moyen de la LPP**

ENCOURAGEMENT À LA PROPRIÉTÉ DU LOGEMENT (retrait EPL)

Remarques :

Selon les prescriptions légales, le retrait de l'avoir LPP pour l'acquisition d'un logement (retrait EPL) ne peut pas être directement versé à la personne assurée. La CP FSA juge le versement du retrait EPL directement au vendeur trop risqué. C'est pourquoi le montant du retrait EPL pour l'acquisition d'un bien foncier n'est versé que sur un compte client du notaire chez qui a lieu la signature de l'acte, ou sur un compte bloqué auprès d'une banque.

Contrat n° _____

Nom prénom de la personne assurée	
Date de naissance	
N° AVS	
Adresse, NPA Lieu	
Montant du retrait anticipé EPL désiré en Frs	
Versement à effectuer le	
Désignation, n° du registre foncier, adresse et NPA Lieu de l'immeuble à acquérir	
Si signature chez un notaire : Nom et adresse du notaire chez qui a lieu la signature de l'acte du bien foncier	
Nom et lieu de la banque	
N° de compte (n° IBAN, CCP)	

Les personnes soussignées confirment que le montant de retrait EPL précité est utilisé pour l'achat du bien foncier précité. Si l'acquisition ne devait légalement pas aboutir, le notaire/la banque s'engage à rembourser ledit montant sans autre notification à la CP FSA, Marktgasse 31, 3001 Berne (CCP n° IBAN : CH73 0900 0000 4003 6439 2).

ACCEPTATION : Le notaire/La Banque

ACCEPTATION : La personne assurée

Signature

Signature

Lie et date

Lieu et date

 Ce formulaire est à retourner à : **CP FSA, Marktgasse 31, Case postale 7526, 3001 Berne**